

ESOP 2022

FORMULE À EFFET DE LEVIER

CONVENTION DE SOUSCRIPTION RELATIVE

À LA FORMULE À EFFET DE LEVIER

DESTINATAIRE : CAPGEMINI S.A. (la « Société »)

Par les présentes, le soussigné (le « souscripteur ») accuse réception des

documents suivants :

a) la déclaration des risques présentée à l'annexe A ci-jointe

(la « déclaration des risques »);

b) la brochure destinée aux salariés intitulée « Brochure d'information –

ESOP »;

c) le document intitulé « Régime d'actionariat des salariés de

Capgemini S.A. – Supplément local pour le Canada » (le « supplément

local »);

d) les renseignements fiscaux relatifs à l'ESOP contenus dans le supplément

local sous la rubrique « Renseignements fiscaux pour les salariés » (les

« renseignements fiscaux »);

(collectivement, les « documents relatifs à l'offre »)

relatifs au placement de titres aux termes de l'offre ESOP 2022 (l'« offre »). Les parts émises au souscripteur aux termes de l'ESOP sont appelées aux présentes les « parts ».

Les actions de Capgemini S.A. détenues pour le compte du souscripteur par le compartiment « ESOP Leverage NP 2022 » (le « compartiment à effet de levier ») du

FCPE « ESOP Capgemini » sont appelées aux présentes les « actions ».

Le souscripteur confirme irrévocablement sa demande de parts aux termes de

l'offre, tel qu'il est indiqué dans son bulletin de souscription (le « bulletin de

souscription »).

1. Le souscripteur déclare et garantit ce qui suit :

- a) il est admissible à l'acquisition de parts demandées dans le bulletin de souscription;
- b) le montant payé par le souscripteur pour des actions dans le cadre de l'offre ne peut excéder :
  - (i) soit 2,5 % de sa rémunération annuelle brute (salaire de base, rémunération variable versée en 2022;
  - (ii) soit 0,25 % de sa rémunération annuelle brute (salaire de base, rémunération variable versée en 2022;
- c) si le souscripteur est un résident de l'Ontario, il a signé et remis tous les documents supplémentaires et a fourni tous les renseignements que pourrait exiger le courtier désigné pour les souscripteurs de l'Ontario (les souscripteurs de l'Ontario obtiendront le nom du courtier selon les délais normaux), y compris un formulaire d'ouverture de compte dûment rempli, le cas échéant;
- d) la présente convention de souscription a été dûment autorisée et remise par le souscripteur et constitue une entente licite, valide, obligatoire et exécutoire contractée par le souscripteur;
- e) le souscripteur a conservé un exemplaire de la présente convention et de l'annexe pour ses dossiers.

2. Par les présentes, le souscripteur reconnaît ce qui suit :

- a) le souscripteur a lu la déclaration des risques jointe aux présentes à titre d'annexe;
- b) la Société ou toute société membre du même groupe peut, à son entière

appréciation, accepter ou rejeter, en totalité ou en partie, la souscription de parts du souscripteur aux termes de l'ESOP.

3. Si le montant global des dividendes gagnés sur une action acquise par le compartiment à effet de levier pour le compte du souscripteur dans le cadre de l'offre, comme établi à la fin de chacune des années civiles de 2022 à 2027, est supérieur à 50 euros à l'égard de cette action au cours de l'une ou l'autre de ces années civiles (ajusté, au besoin, pour tenir compte des fractionnements ou des regroupements d'actions ou d'opérations semblables ayant une incidence sur les actions) (le « montant du dividende excédentaire »), et que le souscripteur est un résident du Canada au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) en tout temps pendant l'année civile applicable, la Société indemniserà le souscripteur de tous les impôts canadiens qu'il a dû payer à l'égard du montant du dividende excédentaire au cours de cette année civile.

4. La présente convention de souscription est régie par les lois de la province d'Ontario et doit être interprétée conformément à celles-ci.

5. Le souscripteur doit signer ci-dessous, en présence d'un témoin, et indiquer la date de sa signature, son nom, son adresse ainsi que ses numéros de téléphone et de télécopieur en caractères d'imprimerie. La présente convention de souscription doit être retournée à Mme Jill Thompson (adresse : 1660 Tech Ave, Suite 3A Mississauga ON L4W 5S7; e mail: jill.thompson@capgemini.com)

avec le bulletin de souscription au plus tard à

la date limite indiquée sur le bulletin de souscription.

SIGNÉE à \_\_\_\_\_, dans la province de \_\_\_\_\_ en ce \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_

2022.

\_\_\_\_\_

Nom du souscripteur (en caractères d'imprimerie)

---

Témoin Signature du souscripteur

---

Adresse

---

Ville Province

---

Code postal

---

Téléphone

---

Télécopieur

LA PRÉSENTE SOUSCRIPTION A ÉTÉ ACCEPTÉE PAR CAPGEMINI S.A.

Le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2022.

Par : \_\_\_\_\_